

sances des armes lui devint aussi familière que celle des vents et des manœuvres. Sans doute, il puisa dans cette habitude du danger de la part des flots et des hommes, dans la fréquence des complications les plus imprévues et les plus terribles, ce sang froid uni à la promptitude de résolution, cette sûreté de coup-d'œil et cette ferme précision du commandement qui, sur mer, font le salut des navires.

Nous savons qu'il avait parcouru toute l'étendue de la Méditerranée, navigué dans le Levant, à cette époque sillonné par les pirates de l'Archipel, les corsaires mahométans et les forbans des Etats barbaresques. Pendant un de ces combats obscurs et vaillants que n'a pas retracé l'histoire, il reçut une blessure profonde dont la cicatrice, longtemps oubliée, se rouvrit vers les dernières années de sa vie qu'elle mit en péril. Exposé aux aventures les plus périlleuses, il passa sur les flots plusieurs années, durant lesquelles aucun renseignement ne vient éclairer les vicissitudes de cette rude existence. La première fois qu'un document historique permet de saisir sa trace, il navigue sous le pavillon français. Mais déjà il est homme de mer, et l'un des officiers du fameux Colomb, son grand oncle, qui commandait une flotte pour le compte du roi René contre le royaume de Naples, en 1459.

Peu après, Christophe devenait maître à son tour. Le roi René lui donnait un commandement personnel pour une expédition qui exigeait une audace et une habileté peu communes. Il s'agissait d'aller à Tunis, enlever la *Fernandine*, galère de premier rang.

Quand il fut dans les eaux de Saint-Pierre, en Sardaigne, on apprit que la *Fernandine* était escorté, de deux vaisseaux et d'une caraque. A cette nouvelle l'équipage troublé se révolte et voulut retourner à Marseille. Colomb, ne pouvant vaincre de front la rébellion, usa de stratagème. Le soir venu, il tourna l'aiguille et fit déployer les voiles. L'équipage rassuré, crut qu'il courait sur Marseille; le lendemain au point du jour, le vaisseau était à la hauteur de Carthagène, sans qu'aucun des mutins se doutât de la route qu'ils suivaient.

(à suivre)

FR. JEAN-BAPTISTE, M. OBS.

• RÉPONSE.

“ La visite de l'église, c'est-à-dire, l'entrée dans un lieu saint pour des motifs de foi, et dans l'intention formelle d'y adorer Dieu ou de vénérer un de ses saints, n'est nécessaire pour gagner une Indulgence que dans le cas où elle est formellement prescrite dans l'acte de concession de l'Indul-